

Hypothèses de base des projections de finances publiques

Les projections de finances publiques ont été établies en conformité avec les autres projections macro-économiques de la BCL, qui sont décrites par ailleurs. Ces dernières se caractérisent notamment par un taux de croissance du PIB de l'ordre de 0,8 à 1,4 % en 2003, qui devrait atteindre de 1,7 à 2,7 % en 2004 et de 2,4 à 3,6 % en 2005. Les projections relatives à l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC), à l'impôt commercial communal et à l'impôt de solidarité de 4% sur l'IRC ont été effectuées sur la base de l'évolution de l'excédent brut d'exploitation, des données du projet de budget 2004 et de l'évolution des arriérés d'impôts des établissements de crédit. Il convient de souligner l'importante volatilité des impôts directs à charge des sociétés, dont le produit comprend de substantiels soldes d'impôts relatifs aux années antérieures. Or l'évolution future de ces soldes est difficile à cerner. Selon les projections de la BCL, les impôts directs à charge des sociétés rapporteraient aux administrations publiques luxembourgeoises l'équivalent de 8,1, 6,9 et 6,5 % du PIB en 2003, 2004 et 2005, respectivement. Leur montant demeurerait appréciable en 2003 du fait de la collecte d'importants arriérés d'impôts. Du fait de l'épuisement progressif des soldes d'impôts liés aux années antérieures et de l'impact retardé du ralentissement conjoncturel et de la réforme fiscale adoptée en 2001, les impôts à charge des sociétés subiraient cependant un sensible recul en 2004 et, dans une moindre mesure, en 2005.

Le produit des autres impôts a généralement été inféré à partir d'un indicateur reflétant l'évolution de la base imposable et au moyen d'un coefficient d'élasticité. Ainsi, l'indicateur relatif aux cotisations sociales et à l'impôt sur les traitements et salaires est la masse salariale. Les impôts indirects sont quant à eux essentiellement estimés sur la base de l'évolution projetée de la consommation privée. Au cours de la dernière décennie, les impôts indirects ont manifesté une plus grande volatilité que les prélèvements liés à la masse salariale. C'est le cas tant pour les recettes communes UEBl que pour la TVA, dont le produit est affecté par le mécanisme des soldes à rembourser. Dans son récent avis sur le projet de budget, la Chambre de commerce a d'ailleurs souligné «le caractère instable et éphémère de plusieurs catégories de recettes engendrées par les impôts indirects». Les estimations de recettes relatives à 2003 ont été calibrées afin de garantir leur compatibilité avec l'évolution des recettes effectivement perçues par l'Etat central au cours des neuf premiers mois de l'année.

Les dépenses de pension et les prestations familiales sont estimées au moyen d'un modèle démographique, tandis que les dépenses de santé sont projetées sur la base de données de l'UCM (voir l'analyse reprise dans le présent Bulletin). L'estimation de la rémunération des agents de l'Etat intègre le mécanisme d'indexation, une dérive salariale de 1,5 % par an et la hausse des salaires prévue dans le dernier accord salarial (+1,6 % en 2003 et en 2004). Par hypothèse, les traitements réels des agents de l'Etat ne progresseraient que de 0,5 % en 2005. Enfin, le nombre d'agents ne s'accroîtrait que faiblement en 2004, du fait de la mise en œuvre du gel de l'embauche dans la fonction publique. La croissance des investissements publics a été estimée sur la base du projet de budget, du programme pluriannuel des dépenses en capital et de l'évolution des dépenses d'investissement des communes observée depuis 1990. Enfin, la plupart des autres dépenses ont été estimées à partir du projet de budget 2004 et à l'aune de leur évolution au cours de la dernière décennie. Il a pas ailleurs été supposé que les dépenses des fonds spéciaux seront en moyenne exécutées à raison de 90 % des montants prévus à l'annexe du projet de budget 2004.

A politique inchangée et conditionnellement aux hypothèses décrites ci-joint (voir l'encadré), le solde des administrations publiques luxembourgeoises, qui constitue la référence ultime dans le cadre de la surveillance multilatérale des politiques budgétaires au niveau européen, passerait de 6,2 % du PIB en 2001 à -2,8 % en 2005. Il accuserait donc une dégradation équivalente à quelque 9 % du PIB en l'espace de quatre

années. Ce résultat n'est que partiellement imputable à un contexte économique difficile, puisque le solde budgétaire corrigé des variations conjoncturelles se serait dans le même temps dégradé de plus de 7 % du PIB.

Le Luxembourg verrait également sa situation se dégrader par rapport à ses partenaires de la zone euro. Alors qu'il se caractérisait traditionnellement par une